



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : Demande d'autorisation environnementale présentée par la régie autonome des transports parisiens (RATP) relative à un projet de conversion au gaz naturel pour véhicules (GNV) de son centre bus situé 26 rue de la Haie Coq à Aubervilliers

En exécution de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique n° 2022-1079 du 26 avril 2022, il sera procédé **du mardi 14 juin 2022 (9 h) au mardi 28 juin 2022 (17 h) inclus**, soit une durée de 15 jours consécutifs, sur le territoire de la commune d'Aubervilliers, à une enquête publique unique régie par le code de l'environnement relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la RATP, maître d'ouvrage de l'opération, concernant son centre de stationnement et de réparation de bus d'Aubervilliers et consistant à sa conversion au GNV.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de RATP – Monsieur BRULARD, chargé d'affaires ICPE (stephane.brulard@ratp.fr) – 26 rue de la Haie Coq – 93 300 Aubervilliers.

Cette enquête est conduite par Monsieur Jean-Luc COLIN, en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement) – 7 esplanade Jean Moulin – 93 000 Bobigny. Le lieu d'enquête est fixé à la mairie d'Aubervilliers (Direction environnement et développement durable) – 120 bis rue Henri Barbusse – 93 300 Aubervilliers.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du support papier du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les lieux définis ci-dessous, afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations, propositions ou/et contre-propositions :

- Préfecture de la Seine-Saint-Denis, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7 esplanade Jean Moulin – 93 000 Bobigny

- Mairie d'Aubervilliers, Direction environnement et développement durable, 120 bis rue Henri Barbusse – 93 300 Aubervilliers

- Mairie de Saint-Denis, UT urbanisme réglementaire, 2 place du Caquet – 93 200 Saint-Denis

- Mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris, Service concertations – réunions et enquêtes publiques - 1 place Jules Joffrin – 75018 Paris

- Mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris, Service concertations – réunions et enquêtes publiques - 5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris

Le dossier soumis à l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique en préfecture (1 esplanade Jean Moulin – 93 000 Bobigny) du lundi au vendredi de 9 h à 16 h. Une version numérique du dossier est également consultable sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques/Dossiers-ICPE>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau

de l'Environnement, 7 esplanade Jean Moulin, 93 000 Bobigny – pref-enquetes-publiques-environnement@seine-saint-denis.gouv.fr)

Chacun peut également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par courrier libellé comme suit :

Monsieur le commissaire enquêteur / Enquête publique

« DAE RATP – PROJET GNV – Centre bus d'Aubervilliers »

**Mairie d'Aubervilliers, Direction environnement
et développement durable**

120 bis rue Henri Barbusse – 93300 Aubervilliers

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du lieu de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par voie électronique sur un registre dématérialisé et sécurisé ouvert du 14 juin 2022 à 9 h jusqu'au 28 juin 2022 à 17 h, accessible du site dédié à l'enquête à l'adresse suivante :

<http://bus2025-energie-biomethane-aubervilliers.enquetepublique.net>

Chacun peut également adresser ses observations au commissaire enquêteur par courrier électronique aux adresses suivantes : bus2025-energie-biomethane-aubervilliers@enquetepublique.net

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par voie électronique (registre ou courriel) seront consultables par le public sur le site internet mentionné ci-dessus. Une version minimisée de l'ensemble de ces observations sera également annexée au registre d'enquête mis à disposition au lieu de l'enquête à la mairie d'Aubervilliers.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ces observations au lieu de permanence, dates et horaires suivants :

Mairie d'Aubervilliers

Direction environnement et développement durable – 3^{ème} étage

120 bis rue Henri Barbusse – 93300 Aubervilliers

mardi 14 juin 2022 de 9h – 12h (ouverture)

mercredi 22 juin 2022 de 14h - 17h

Mairie d'Aubervilliers

2 rue de la commune de Paris – 93300 Aubervilliers

mardi 28 juin 2022 de 14h – 17h (clôture)

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sont consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Consultations-publiques/Dossiers-ICPE>, ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête :

<http://bus2025-energie-biomethane-aubervilliers.enquetepublique.net>

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure sera prise par arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis, assorti du respect de prescriptions prises au titre du code de l'environnement, ou le refus d'autorisation, au bénéfice de la régie autonome des transports parisiens (RATP) pour son centre bus d'Aubervilliers.